

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Assurance habitation : un sinistre, ça n'arrive pas qu'aux autres

Montréal, le 15 avril 2014 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a mandaté SOM, en février dernier, pour effectuer un sondage auprès de plus de 600 propriétaires détenteurs d'une assurance habitation au Québec afin d'évaluer leurs connaissances en assurance habitation et leur perception quant aux risques de subir des dommages.

Parce que ça n'arrive qu'aux autres....

Lorsqu'on demande aux assurés s'ils considèrent leur habitation à risque de subir des dommages résultant du vent, de la grêle, d'un tremblement de terre ou d'un refoulement d'égout, c'est plus de 65 p. cent des répondants qui ne considèrent pas leur habitation à risque.

«Seulement huit p. cent disent craindre un refoulement d'égout, un résultat étonnant compte tenu de l'augmentation considérable de ce type de sinistre depuis 10 ans», souligne Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information sur les assurances.

Non seulement plusieurs propriétaires interrogés ne se considèrent pas à risque, mais ils sont aussi nombreux à penser que leur contrat les protège contre un refoulement d'égouts (81 %), une infiltration d'eau par la toiture (73 %) ou un tremblement de terre (33%). Mentionnons que ces protections, bien que disponibles, ne sont pas incluses automatiquement dans le contrat d'assurance habitation et doivent être ajoutées par voie d'avenant.

Les résultats du sondage révèlent de plus, qu'encore aujourd'hui, un assuré sur deux croit que son assurance habitation le protège contre les dommages résultant du débordement d'un cours d'eau, un risque qui n'est pas assurable.

Assurance et dégâts d'eau : bien s'informer pour bien s'assurer

Conscient du défi que peut représenter la compréhension de tous les aspects d'une assurance habitation, le BAC vient de mettre en ligne un nouveau quiz sur l'assurance et les dommages par l'eau. « Par cet outil, on veut amener les consommateurs à mieux connaître les risques liés à l'eau qui sont devenus aujourd'hui la principale cause de réclamation en assurance habitation», rappelle Mme Crevier.

Disponible sur le site *infoassurance.ca*, ce nouvel outil permet aux consommateurs de tester leurs connaissances de façon amusante, de mieux connaître les différents risques liés à l'eau et ainsi, de s'assurer qu'ils ont les protections qui répondent à leurs besoins.

Dommages par l'eau : on peut les prévenir par un entretien adéquat

On ne peut parler de dégâts d'eau sans aborder toute la question de l'entretien résidentiel car un nombre important de sinistres se rapportant à l'eau peuvent être évités par un entretien adéquat.

Le récent sondage indique d'ailleurs à ce sujet qu'un propriétaire sur cinq seulement effectue annuellement l'inspection de la toiture, de la fondation, du chauffe-eau de son habitation ou encore, celle des tuyaux de la machine à laver ou du lave-vaisselle. Des mesures pourtant simples qui permettent de prévenir des dommages par l'eau et ainsi éviter des pertes et des inconvénients très désagréables pour les résidents.

Ces résultats confirment l'importance pour le BAC de rappeler aux assurés que leur contrat vise à les protéger contre des événements soudains et accidentels et ne saurait être associé à un contrat d'entretien.

À propos du BAC

Depuis 50 ans, le BAC collabore avec les gouvernements partout au Canada pour rendre nos collectivités plus sécuritaires, défendant des causes qui touchent directement les Canadiens et l'industrie de l'assurance de dommages. Le BAC est l'association nationale qui représente la majorité des sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

-30 -

Renseignements:

Pierre Babinsky Direction des affaires publiques (514) 288-1563, poste 2205